



FICHE DESCRIPTIVE  
CERTIFICATION GARANTIE ANNEE 2013

Date d'application

DEC/2012

**IRAM HABITAT**  
90, Avenue de Mazargues  
Les Moulins du Prado  
13008 Marseille  
☎ : 0826 956 957  
[contact@iram-habitat.fr](mailto:contact@iram-habitat.fr)

**REUSSITE AUX EXAMENS DE  
CERTIFICATION (DTI) DE PERSONNES**

<b>Filière</b> IMMOBILIER	<b>N° Formation</b> IMO-232/233
------------------------------	------------------------------------

**PROCEDURE**

Cursus de formation complet théorique et pratique nécessaires pour exercer le métier de « **DIAGNOSTIQUEUR TECHNIQUE IMMOBILIER** » en conformité avec les législations actuelles incluant de nombreux diagnostics récents obligatoires dès 2013, DPE avec mention, sans mention, la re-certification avec mention,...

En amont de la formation :

- ☀ Quiz permettant de faire un point sur les connaissances et d'établir un plan pédagogique personnalisé.

Pendant la formation :

- ☀ Accès à la formation (contenu pédagogique, formateur qualifié).

A l'issue de la formation :

- ☀ QCM réalisés (3 au minimum par module) dans les conditions proches d'examen et évaluation des acquis.
- ☀ Corrigé personnalisé qui orientera le stagiaire vers des révisions ciblées, des points clés à améliorer.

**OBJECTIFS et CONTENUS PEDAGOGIQUES**

Préparation à la certification « Bureau Veritas Certification » pour avoir le droit d'exercer le métier de diagnostiqueur immobilier pour les modules de M4 à M9.

**9 modules enseignés :**

- |   |  |
|---|--|
| <b>M1</b> •Notions Fondamentales du Bâtiment (NFB) (2 jours)              | <b>M6</b> •Diagnostic Plomb (CREP) (4 jours) |
| <b>M2</b> •Lois Carrez (surfaces) et Boutin (superficies) (1 jour ½)      | <b>M7</b> •Diagnostic Amiante (5 jours)      |
| <b>M3</b> •Etat des risques naturels et technologiques (ERNT) (½ journée) | <b>M8</b> •Diagnostic Electricité (4 jours)  |
| <b>M4</b> •Diagnostic Performance Energétique (DPE) (4 jours ½)           | <b>M9</b> •Diagnostic Gaz (4 jours)          |
| <b>M5</b> •Diagnostic Termites (3 jours ½)                                |  |

**A l'issue des 3 phases, vous êtes préparé de façon optimale aux examens de certification de personnes.**

**MODALITES de REMBOURSEMENT**

Inscription aux différentes épreuves de Certifications « Bureau Veritas Certification » accrédité COFRAC.

**Si vous échouez à l'examen**, nous vous remboursons les frais relatifs à la certification du ou des module(s) échoué(s) concerné(s). Cette garantie ne s'applique pas dans le cadre d'un échec au 1<sup>er</sup> rattrapage ou 2<sup>ème</sup> rattrapage où le stagiaire aura l'obligation de régler à nouveau son rattrapage suivant conditions générales et particulières de l'organisme certificateur « Bureau Veritas Certification ».

**CONDITIONS de REALISATION du REMBOURSEMENT**

En cas d'échec aux examens de certification de personnes, les remboursements seront faits par virement bancaire sur le compte du stagiaire sous 30 jours ouvrables après réception de l'ensemble des documents exigés au présent chapitre.

Dans le cas où le stagiaire aurait été financé par son OPCA, en intégralité ou partiellement, le remboursement ne saurait avoir lieu sous quelle forme que ce soit.

Le remboursement des modules échoués à la certification sera effectué selon les conditions suivantes :

Sont exclus les frais d'assurance garantie du remboursement. Pour pouvoir bénéficier du remboursement, il est obligatoire de fournir à IRAM HABITAT les justificatifs officiels mentionnant les MODULES échoués aux examens de certification de personnes (les « notes obtenues aux examens théoriques et pratiques, une copie du courrier indiquant les erreurs constatées, et les résultats de l'évaluation » (*obligation exigée des organismes certificateurs depuis le 1er février 2012 par les arrêtés compétences*)). Sans ces documents, le remboursement ne pourra pas être effectué et aucun autre document ne pourra faire déroger à la règle.

**PRIX DE LA FORMATION CYCLE METIER COMPLET  
AVEC GARANTIE**

Module 1 à 9, session collective de 8 à 12 personnes, cycle métier complet : **DIAGNOSTIQUEUR TECHNIQUE IMMOBILIER.**

29 jours de formation / 7 semaines / 189h théorique +14h pratique soit un total de 203h

De 21h à 35 h hebdomadaires du lundi au vendredi

Horaires : Du lundi au jeudi de 9h00 - 13h et 14h00 - 17h – vendredi 8h30 - 12h00

**4 990.00€ NET/stagiaire\***

**LIEU de la FORMATION**

Marseille – CCIM salle d'environ 25m<sup>2</sup> entièrement équipée avec connexion Wi-Fi – 13001 MARSEILLE ou équivalent

**PRE-REQUIS et CONDITIONS D'ADMISSION**

Nécessité de maîtriser l'outil informatique pour rédiger des rapports.

Permis de conduire B indispensable. Véhiculé. Ouvert à tout public avec ou sans connaissance générale du bâtiment.

Etre sérieux, autonome, ponctuel, rigoureux et dynamique et avoir envie de s'investir pleinement dans l'expertise immobilière.

**Pré-requis exigés**

MENTION	MODULES	CERTIFICATION		RECERTIFICATION	
		Diplôme / Expérience	Formation	Diplôme / Expérience	Formation
NON	TERMITES	-	-	Certification en cours de validité	-
NON	ELECTRICITE	-	-	Certification en cours de validité	-
NON	GAZ	-	-	Certification en cours de validité	-
NON	AMIANTE	-	-	Certification en cours de validité	-
NON	PLOMB CREP	-	-	Certification en cours de validité	-
OUI	PLOMB DRIPP et contrôle après travaux	Certification CREP en cours de validité et opération de surveillance réussie.		Certification CREP en cours de validité	-
NON	DPE « Individuel »	Bac +2 ou 3 ans d'expérience	3 jours minimum dans les 18 mois précédant la certification	La surveillance de cycle précédent déroge du pré-requis Bac +2	3 jours minimum dont au moins 1 jour dans les 18 mois avant l'évaluation
OUI	DPE « Tous bâtiments »	Bac +2 et 3 ans d'expérience ou Bac +3 et 2 ans d'expérience ou Bac+5 et 1 an d'expérience ou Contrôle sur ouvrage réussi si certifié sans mention. ou Certification DPE obtenue depuis au moins 4 ans et surveillance réussie.	5 jours minimum dans les 18 mois précédant la certification	Certification DPE obtenue depuis moins de 4 ans. La surveillance de cycle précédent déroge du pré-requis Bac +2	5 jours minimum dont au moins 1 jour dans les 18 mois avant l'évaluation

**INSCRIPTION, DOSSIER, DEVIS PERSONNALISE**

**\*Inscription au cursus métier complet avec garantie après acceptation du dossier par IRAM HABITAT et d'un entretien téléphonique par un référent métier qualifié.**

**Inscription** sur demande à certains modules, à la carte, ou MAJ (Mise à jour) sauf M1-M2-M3 non sécables. **Sur devis uniquement.**

En cas d'échec à une certification modulaire, possibilité pour le stagiaire de se réinscrire gratuitement au module échoué (session suivante).

Nous Contacter : au 06.22.22.50.75

E-mail : [contact@iram-habitat.fr](mailto:contact@iram-habitat.fr)

